



TOME ANXI

DIMANCHE 6 NOVEMBRE 1853.

N° 43.

On s'abonne à l'imprimerie
du Gouvernement.
Prix de France : par an,
5 francs par trimestre et
d'abonnement.

ABONNEMENT :
4 francs le trimestre.
AU COMPTEUR,
S'adresser à l'imprimerie du
Gouvernement.

MESSEAGER DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Gouverneur, Commissaire Imperial;

En conséquence des ordres de son Excellence M. le Ministre de la marine et des colonies :

Eu égard à l'augmentation du prix des denrées à Tahiti,
dansours.

Le bénéfice de la ration en nature est alloué à tous les officiers, fonctionnaires et agents au dessous du rang d'officier supérieur, employés dans les Etablissements de l'Océanie qui étaient jusqu'à présent privés de cet avantage.

Cette mesure, d'un caractère essentiellement transitoire, sera d'autant plus évidente; par suite des transactions commerciales, le prix des denrées sera revenu à un taux normal.

M. le chef du service administratif est chargé, en ce qu'il concerne, de l'exécution du présent ordre.

Papeete, le 5 novembre 1853.

Signé : PAGE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le district de Pahia nous a envoyé ses travailleurs et les bons destins à la reconstruction du magasin d'entreprise. Mais le temps ne leur a pas été favorable. Le radeau, habilement construit avec des pirogues et des fortes pâtes, pointé et misé de manière à marcher à la voile, a été disloqué par des courants violents dans la passe de Punavua ; une partie s'est détachée et a été emportée en dehors des récifs. Les indigènes sont partis pourtant à réunir les diverses parties et, malgré les tentatives de pluie qui ont arrêté la journée de mercredi, cette merveilleuse construction distante qui portait le pendage des toitures, la hupahupah et toute une population de femmes et d'enfants est entrée dans la rade de Papeete et a été échouée sur la plage au milieu d'une foule de curieux. Les quatre districts sont à l'ouvre; déjà les salibères et les hauts potaux qui soutiennent le faîte sont en place. Incessamment le magasin sera terminé.

La solennité de la Toussaint a été célébrée, mardi dernier, avec une pompe toute militaire sur la rade de Papeete. Le Gouverneur, accompagné de son état-major, y assistait. L'audience de la division de l'Océan Pacifique, l'abbé Méairie, officiait revêtu de riches habits sacerdotaux. L'autel avait été dressé dans la batterie de la frégate la *Foix*, transformée pour cette cérémonie en chapelle catholique. Ces entrepôts si souvent détruits par les explosions des canons qui arment ses flancs n'ont retenu pendant une heure que des cantiques spirituels, d'hymnes sacrés admirablement chantés. La musique de la frégate y mêlait ses harmonies religieuses; et l'équipage tout entier entendit l'office dans dans une attitude de recueillement.

En réponse à la dernière dépêche de M. le comte de Nesselrode, dont nous avons donné l'analyse dans notre précédent numéro, le gouvernement de S. M. l'Empereur a adressé de son côté, à ses agents à l'étranger, la dépêche circulaire suivante:

Monsieur,
La nouvelle dépêche de M. le comte de Nesselrode, que le *Journal de Saint-Pétersbourg* publiait le lendemain du jour où elle était expédiée à toutes les légations de Russie, a produit sur le gouvernement de l'Empereur une impression que S. M. l'empereur en a ordonné de vous faire connaître sans détour.

Nous ne pouvons que déplorer de voir la Russie, au moment où nous les offrons à nos lecteurs, dans une situation si solution, satisfaisant des difficultés actuelles témoignent si hautement de leur modération, prendre une attitude qui rend le succès de leurs négociations plus incertain, et impose à quelques-uns d'entre eux le devoir de repousser la responsabilité que l'on essayera vainement de faire peser sur leur politique.

Je ne voudrais pas, Monsieur, revenir sur une discussion épaisse; mais, comme M. le comte de Nesselrode, auteur toujours, à l'appui des prétentions de Saint-Pétersbourg, l'offre de la Russie, il convient de rappeler que la déclaration de démissions qu'elle aurait faite à la logation de Russie à l'époque du premier règlement de la question des Lieux saints, en 1852, je suis bien force de répéter que les firmans rendus par le sultan, à la suite de la mission de M. le prince Menschikoff,

ont été tout fondement à cet unique grief, et que, s'il est un gouvernement autorisé à éléver des plaintes légitimes, ce n'est pas celui de S. M. l'empereur de Russie.

En effet, à la date du 10 mai 1852, M. le comte de Nesselrode ayant reçu des nouvelles des débouchés du *Familiandamp* Russie à Constantinople, se félicitait, avec M. le général du Caire, d'un résultat qu'il considérait comme une heureuse conclusion de l'affaire des Lieux saints. M. Kisseloff, à Paris, me faisait une semblable déclaration, et, partout, les agents du cabinet de Saint-Pétersbourg tenaient le même langage.

Les demandes formulées postérieurement par M. le prince Menschikoff, l'objet principal de sa mission étant atteint, quand on analyse à quel résultat ne devait pas aboutir ce voyage aucun lista à rebours qu'il avait fait volontier par la Poste, et c'était bien une nouvelle question, une difficulté plus grave qui surgissait à Constantinople, alors que l'Europe, un instant alarmée, était intriguée par la Russie elle-même à se rassurer complètement.

Pré en quelque sorte au dépourvu par des exigences qu'il n'avait pas pu soupçonner, les représentants de la France, de l'Angleterre, de la Grande-Bretagne et de la Prusse à Constantinople ont tout fait pour empêcher la Russie de empêcher une rupture dont les conséquences se poseraient dura si fatales. 4 s'ont pas consenti à Paris une résistance de nature à l'exposer aux dangers les plus sérieux, et, reconnaissant à l'unité que les demandes de la Russie touchaient de trop près à la liberté d'action et à la souveraineté du sultan pour qu'ils pussent se permettre un avis, ils ont laissé aux seuls ministres de Sa Majesté la responsabilité du parti à prendre. Il n'y a rien de moins sûr, de leur point de vue, d'assurer à l'Europe que la Russie, si elle réussissait à empêcher la Turquie de donner l'assurance aux conditions qu'on pretendait lui imposer, d'autant assurément qu'il fut alors évidemment incompatible avec son indépendance et sa dignité.

C'est dans de telles circonstances, Monsieur, que M. le prince Menschikoff a quitté Constantinople en rompant toute relation diplomatique entre la Russie et la Porte, et que les puissances engagées par leurs traditions et leurs intérêts à maintenir l'intégrité de la Turquie ont eu à se tracer une ligne de conduite.

Le Gouvernement de Sa Majesté impériale, d'accord avec celui de Sa Majesté Britannique, a pensé que la situation était trop menaçante pour ne pas être surveillée de près, et les émissaires de France et d'Angleterre recurent bientôt l'ordre d'aller mouiller dans la baie de Besika, où elles arrivèrent au milieu du mois de juin.

Cette mesure, toute de prévoyance, n'avait aucun caractère de mesure défensive; elle était simplement destinée à empêcher la gravité des réactions et implications de la Russie, et les préparatifs de guerre qui depuis plusieurs mois se faisaient en Bessarabie et dans la rade de Sébastopol.

Le motif de la capture entra le cabinet de Saint-Pétersbourg et la Porte avait, pour ainsi dire, disparu; la question qui pouvait se poser à l'improviste à Constantinople, c'était celle de l'existence même de l'empire ottoman, et jamais le gouvernement de Sa Majesté impériale n'admettra que de si vastes intérêts se trouvent en jeu sans révolte et insurrection. Il a fallu d'infatigables efforts pour convaincre S. M. l'empereur et à ses rangs dans le monde. À la prudence d'une armée russe sur les frontières de la Terre de la Turquie, il avait le droit et le devoir de répondre, par la présence de ses forces navales à Besika, dans une baie largement ouverte à toutes les marines, et même en deçà des limites que les traités défendent de franchir en temps de paix.

Le gouvernement de Russie, du reste, devait bientôt se charger d'expliquer lui-même la nécessité du mouvement ordonné aux deux expéditions.

Le 31 mai - en effet, quand il était impossible de connaître, à Saint-Pétersbourg, ni la nouvelle n'en parvint que le 4 juin, les résolutions auxquelles pourraient s'arrêter la France et l'Angleterre. M. le comte de Nesselrode envoyait à la Porte, sous forme d'une lettre à Reschid-Pacha, un dernier ultimatum, à bref délai, et qui contenait, très-clairement exprimée, la menace d'une prochaine occupation des principautés du Danube.

Quoique cette décision était prise avec une certaine négligence, et permise à un général moment de la signifier à la Russie, lorsque la dernière circulaire, datée du 11 juin, S. M. l'empereur Nicolas la faisait annoncer à l'Europe, comme pour en rendre l'exécution plus irrévocable, notre escadre était encore à Salamine, et celle de l'Angleterre n'était pas sortie de port de Malte.

Ce simple rapprochement de dates suffit, Monsieur, pour indiquer de quel côté est partie cette initiative que l'on s'efforce aujourd'hui de décliner, en en rejettant la responsabilité sur la France et l'Angleterre; il suffit également pour prouver qu'en la communication faite à Paris et à Londres de la démarche directement par M. le comte de Nesselrode à Constantinople, et le rejet de cet ultimatum par la Russie, il n'y a pas malice ou mauvaise foi dans les manœuvres de S. M. l'empereur Nicolas. Non, Monsieur, je le dis avec toute la puissance de la conviction, le gouvernement français, dans ce grave débat, n'a eu reproche à se faire; il repousse du fond de sa conscience



qui moins gênant l'Europe, la responsabilité qu'on lui impute, et, fort de sa modération, en appelle sans crainte à son jugement des cabinets.

Sauf le but si différent des deux délégués, il avait peu à faire une sorte de dialogue dans les situations respectives quand l'armée russe se rendit sur la rive du Pruth et que les forces de l'Angleterre et d'Autriche étaient l'ancie à Besiki. Celle-ci, de l'autre côté, depuis la passage de la rivière qui forme les limites de l'empire russe et de l'empire ottoman, M. le comte de Nesselrode, d'après ce qu'il suppose de là, les escadres en vue même de Constantinople, et représente comme une compensation nécessaire à ce qu'il appelle leur occupation russe de la position militaire prise par les troupes russes sur les bords du Danube.

Les forces anglaises et autrichiennes se portent, par leur présence en dehors des frontières, aucune aide aux troupes existantes. L'opposition de la Valachie et de la Moldavie, au contraire, constitue une violence manifeste de ces mêmes troupes. Celui d'Autriche, qui détermine les conditions du protectorat de la Russie, passe implicitement le cas où il serait permis à cette puissance d'intervenir dans les principautés; ce serait si leurs priviléges étaient antérieurs à ceux des Turcs.

En 1853, quand ces puissances ont été attaquées par les Russes, elles se trouvaient en face à une législation révolutionnaire qui menaçait également leur sécurité, celle de la puissance souveraine et de la puissance protectrice. La convention de Bâle-Liman, enfin, a admis que, si des événements se déroulaient à renouveler dans une période de sept années, la Russie et la Turquie prendraient un commun des mesures les plus propres à arrêter l'ordre.

Les priviléges de la Moldavie et de la Valachie sont-ils menacés? Des troubles révolutionnaires ont-ils éclaté sur leur territoire? Les puissances doivent-elles évidemment faire ce qu'il convient pour empêcher la Russie, et qui n'a rien moins qu'à l'opposer, de faire paix des Etats faibles par les Etats plus forts qui sont leurs voisins?

L'intérêt général du monde s'oppose à l'admission d'une semblable doctrine, cela porte, en particulier, au droit incontestable de voir un acte de guerre dans l'envahissement de deux provinces qui, quelle que soit leur organisation spéciale, font partie intégrante de son état. La question intervient alors plus que la puissance qui voulait à son côté, le train du 13 juillet 1841, a donc détruit les détroits des Dardanelles et du Bosphore, ouvert aux escadres de France et d'Angleterre. À cet effet, il faut que, dans sa puissance, elle n'exerce pas la recherche d'un moyen efficace de conciliation entre la Russie et la Turquie, il faut inviter M. le général de Castellane à faire connaître notre manière de voir à M. le comte de Nesselrode et à lui communiquer cette dépêche. Je vous autorise également à en remettre une copie à M.

Agreez, Monsieur,
l'assurance de ma
basse considération,

Drouys-les-Luxy.

Programme des mercurios qui seront exercitée ce soir par la marine de la frégate la Fonte.

Bâle-Bâle, 8 novembre 1853.

VAPORIS.

- fr. Flavien, cuivreur.
- fr. Strama, sol-pierre.
- fr. Don Pasquale, cuivreure.
- fr. Don Juan, mosaique.
- fr. Les trois Moissons, cuivreure.
- fr. La Malouine d'or, vase.

BALTIMORE SUR LA RUE.

NEUTRALE.

- fr. Frégate française Forte, commandée par M. de Miniac, capitaine de frégate.
- fr. Corvette française Sarcelle, commandée par M. Féret, lieutenant de vaisseau.
- fr. Corvette à vapeur française Catinat, commandée par M. Larombe, capitaine de frégate.
- fr. Nouvelle, Aviso à vapeur français Duror, commandé par M. de la Vauvrière, chevalier de vincent.
- Gölette française Nausicaa, desserte.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 1853.

DATES	PRESSION BAROMétrIQUE*		TEMPÉRATURE.			Humidité moyenne en cent.	ETAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE.			
	Minimale quotidienne	oscillation diurne	Minima.	Maxima.	Moyenne		VENTS de la baie.	CIEL.	MER.	Phénomène particulier*
S. 29	260.042	4.16	81.2	88.5	82.85	79.6	E. g. I.	Beau.	Belle.	
D. 30	769.637	4.95	81.9	88.8	83.55	81.4	E. f.	n -	n	
L. 31	768.730	4.45	84.3	88.8	85.35	82.2	E. f.	Pliuviens.	n	
M. 1	768.530	4.45	82.7	87.6	84.15	81.6	E. f.	Pliuviens.	n	
M. 2	768.330	0.65	82.3	87.5	82.50	81.5	E. f. b	Grande p.	n	
M. 3	768.130	4.75	83.3	88.8	86.55	87.8	E. f. b	Grande p.	n	
M. 4	768.030	4.56	82.8	89.2	85.25	89.2	E. f. b	Coover.	n	
						82.70	E. f. b	A grains.	n	

PRÉVISIONS PARTICULIÈRES.

Une lettre de M. Adam Kuleyko nous transmet les détails d'un phénomène météorologique qui s'est offert à son arrivée à Hâta, le 13 octobre, à six heures du matin. Le baromètre au NNE a commencé à monter vers 20 h. à peine à 200 mètres, puis brusquement a pris une violence excessive, et le matin s'est décharge sur Hâta, dans une écluse de 2 kilomètres, en grêles abondantes. Les grêlons avaient en moyenne la grosseur d'une noisette, plusieurs callos d'une forte noix; ils se sont maintenus sur le sol assez long-temps pour que les enfants de la localité puissent en remplir des écuisses en coco. Ces grêlons étaient de deux sortes: les moyens opaques, friables; les plus gros franchissaient et très dures. Comme toujours, le tonnerre accompagnait ce grain.

Les plus anciens des indigènes d'Hâta ne se rappellent pas avoir vu tomber de la grêle depuis qu'ils existent.